



Agir en conformité

Les principes de la conformité de EQOS

eqos

Sommaire

Conformité	4
Principe 1 : Préserver l'intégrité	6
Gestion de l'entreprise	8
Lutte contre la corruption	8
Acceptation et remise de cadeaux	8
Comportement vis-à-vis d'agents publics	9
Invitations par des partenaires commerciaux	10
Invitations à des manifestations	11
Blanchiment d'argent	12
Éviter les conflits d'intérêt	13
Principe 2 : Garantir une concurrence loyale	14
Comportement concurrentiel	16
Attitude vis-à-vis des sous-traitants et fournisseurs	16
Principe 3 : Assumer la responsabilité pour les hommes et l'environnement	18
Droits de l'homme	20
Société et communauté	20
Conditions de travail équitables	21
Travailler dans le respect de la santé et de la sécurité	22
Protection de l'environnement	23
Principe 4 : Protéger les biens et les informations	24
Attitude vis-à-vis de la propriété intellectuelle et des biens matériels	26
Protection des données et sécurité des informations	26
Comportement vis-à-vis du grand public	27

Conformité

L'importance de la conformité pour une entreprise peut être comparée à l'obligation de porter un équipement de protection individuelle (EPI) pour les monteurs. Ce n'est que lorsque tous les monteurs d'une équipe portent un EPI conformément à la réglementation qu'ils peuvent travailler en toute sécurité. Un travail en toute sécurité signifie se protéger soi-même, ses collègues et finalement aussi l'entreprise. Alors que l'équipement de protection sert à réduire et éviter les dangers sur le chantier, la conformité sert à protéger l'entreprise dans son ensemble contre des mauvaises conduites de quelque sorte que ce soit.

La vigilance est de mise

De nos jours, la conformité joue un rôle croissant pour l'entreprise car le risque a doublé pour la société. Il existe d'une part une multitude de lois et de prescriptions, de normes pour les différentes branches, d'exigences éthiques propres, etc., difficile de s'y retrouver. D'autre part, une éventuelle mauvaise conduite de l'entreprise peut se répandre très rapidement via les réseaux sociaux nuisant ainsi grandement à sa réputation. Vient s'y ajouter un dommage financier, qui peut menacer l'existence même de l'entreprise.

EQOS a des exigences élevées

EQOS prend le thème de la conformité très au sérieux et y attache une très grande importance. Intégrité, honnêteté, comportement conforme à la loi et respect de nos semblables et de l'environnement forment la base de nos actions entrepreneuriales. Avec notre code de conduite, ils forment le cadre opérationnel dans lequel nous évoluons. Nous attachons une grande importance à un comportement et à des actions juridiquement et éthiquement irréprochables de la part de nos collaborateurs et de nos partenaires commerciaux. Nous sommes conscients de notre rôle au sein de la société et de notre responsabilité vis-à-vis des clients, collaborateurs, propriétaires et partenaires commerciaux.



La conformité garantit le succès de l'entreprise

Tous les collaborateurs doivent se conformer strictement à notre code de conduite ainsi qu'à toutes les directives sur la conformité – c'est notre façon de garantir que les principes de EQOS sont appliqués et vécus au quotidien par tous. Cela sert le succès de notre entreprise à long terme.

Pour en savoir plus :

HOCMS06002 Code de conduite

Violations

En cas de non-respect des directives de conformité, des lois, des prescriptions ou d'autres règlements de la société, chaque collaborateur doit s'attendre à des conséquences relevant du droit du travail et à des conséquences disciplinaires. De telles violations peuvent également avoir des conséquences en matière de responsabilités pénales et civiles.

eqos

Principe 1 :

Préserver l'intégrité

Nous respectons les principes généralement reconnus de la gestion des entreprises et nous nous engageons à gérer nos activités en toute intégrité. Nous concevons des processus commerciaux transparents. Nous évitons toutes les situations qui pourraient être sources de conflits d'intérêt. Nous ne participons pas à des activités illégales et nous ne les tolérons pas.



Gestion de l'entreprise

En tant que société, nous nous engageons expressément en faveur du principe qu'un succès économique durable ne doit être atteint qu'en respectant les prescriptions légales et en traitant loyalement les concurrents, clients et collaborateurs.

Pour en savoir plus :

HOCMS06005 Directive pour les partenaires commerciaux

Lutte contre la corruption

Nous rejetons la corruption et les pratiques commerciales déloyales. Elles s'opposent à notre compréhension d'une entreprise gérée de façon responsable, qui convainc uniquement par ses performances et sa qualité. Corruption et pratiques commerciales déloyales nuiraient à notre réputation vis-à-vis du grand public et seraient une menace pour notre succès économique. Nous ne pouvons pas accepter un tel danger pour l'entreprise et nos collaborateurs.

Acceptation et remise de cadeaux

Tenir compte de ce qui suit

- Les dons doivent être reconnaissables comme cadeaux.
- Obligation de documenter sur un plan comptable le nom et la dénomination sociale de la personne ayant remis le cadeau.
- Les cadeaux < 10 euros n'ont pas besoin d'être notifiés.
- Les factures doivent être établies au nom de EQOS, adresse et numéro de TVA compris (les tickets de caisse ne suffisent pas).

✓ **Permis sans autorisation**

- Cadeaux < 50 euros, valeur totale < 100 euros par an et par personne.

! **Soumis à autorisation**

- Par le supérieur hiérarchique : Cadeaux d'une valeur individuelle > 50 euros mais d'une valeur totale < 100 euros par an et par personne.
- Par le chargé de la conformité : Cadeaux d'une valeur individuelle > 100 euros et/ou d'une valeur totale > 100 euros par an et par personne.

✘ **Non autorisées**

- Gratifications monétaires de quelque type que ce soit, par exemple argent liquide, virements, crédits, avoirs non justifiés et utilisation de biens appartenant à la société, utilisation d'avantages.

Comportement vis-à-vis d'agents publics

Tenir compte de ce qui suit

Il faut éviter tout soupçon de tentative d'influence illégale sur un agent public.

✓ **Permis sans autorisation**

- Rencontres et entretiens dans le cadre d'opérations commerciales (café, 1 boisson).

✘ **Non autorisés**

- Les dons matériels ou immatériels de quelque type que ce soit à des salariés ou mandataires d'établissements publics ou de leur entourage.
- Des dons de quelque type que ce soit à des partis politiques, leurs représentants et à des élus.

Pour en savoir plus :

HOCMS06003 Directive anticorruption



Invitations par des partenaires commerciaux

Tenir compte de ce qui suit

- Les invitations sont volontaires et ne sont pas soumises à une contrepartie en retour ou à un traitement de faveur.
- Les frais de représentation ne seront remboursés que sur présentation de justificatifs comportant le nom et la dénomination sociale de la personne invitée.

✔ Permis sans autorisation

- Repas d'affaires habituels en lien avec les activités commerciales <50 euros.
- Les invitations doivent correspondre aux pratiques commerciales usuelles locales.

! Soumis à autorisation

- Invitations sans lien avec les activités commerciales ou dont le lien n'est pas immédiatement évident.
- Par le supérieur hiérarchique : Invitations d'une valeur individuelle > 50 euros mais d'une valeur totale < 100 euros par an et par personne.
- Par le chargé de la conformité : Invitations d'une valeur individuelle > 100 euros et/ou d'une valeur totale > 100 euros par an et par personne. Il faut demander l'autorisation au préalable.

* Non autorisés

- Invitations d'une valeur individuelle > 100 euros par an et par personne.
- Exiger des invitations, de quelque type que ce soit.
- Une autorisation exceptionnelle accordée par le chargé de la conformité est nécessaire !

Invitations à des manifestations

Tenir compte de ce qui suit

- L'invitation ne doit valoir que pour la manifestation en elle-même et non pour le trajet, la nuitée ou tout extra.
- La participation aux frais d'un partenaire commercial doit faire l'objet d'une documentation.

✓ Permis sans autorisation

- Manifestations en lien direct et reconnaissable par tous avec les activités commerciales < 50 euros, par exemple invitations à des salons.

! Soumis à autorisation

- Par le supérieur hiérarchique : Manifestations avec un lien direct avec les activités commerciales ou des éléments non liés aux activités commerciales d'une valeur individuelle > 50 euros mais d'une valeur totale < 100 euros par an et par personne.

- Par le chargé de la conformité : Manifestations avec un lien indirect ou aucun lien avec les activités commerciales d'une valeur individuelle > 50 euros et/ou d'une valeur totale > 100 euros par an et par personne.
- Il faut demander l'autorisation au préalable.

Exemples

Lien indirect avec les activités commerciales : Les extras autour d'une invitation à un salon. Aucun lien avec les activités commerciales : Suivi des contacts lors de la visite commune d'une manifestation sportive.

✘ Non autorisées

- Toutes les invitations à des manifestations, qui ne répondent pas aux principes de EQOS, comme des voyages d'agrément.
- Exiger des invitations à des manifestations.
- L'acceptation de dons ou d'avantages de quelque type que ce soit pendant les manifestations.
- Une autorisation exceptionnelle accordée par le chargé de la conformité est nécessaire !

Blanchiment d'argent

Par blanchiment d'argent, on entend la dissimulation de la provenance d'argent perçu illégalement. Nous ne faisons des affaires qu'avec des partenaires réputés, qui gèrent leurs activités de façon légale et dont les moyens financiers proviennent de sources légales.

Nos collaborateurs respectent les lois afférentes au blanchiment d'argent et les procédures internes servant à traquer et à empêcher les paiements suspects.

✔ Conduite correcte

- Le respect de toutes les obligations comptables, de consignation et de rapports financiers s'appliquant aux paiements en espèces et aux autres paiements dans le cadre de transactions.

✘ **Mauvaise conduite**

- Ne pas notifier immédiatement les opérations suspectes de partenaires commerciaux au chargé de la conformité.

Pour en savoir plus :

HOCMS06002 Code de conduite

Éviter les conflits d'intérêt

Il peut y avoir des conflits d'intérêt quand les propres intérêts d'une personne s'opposent aux intérêts commerciaux de l'entreprise. Même l'apparence d'un conflit d'intérêt pose problème si cela laisse penser que l'objectivité ou l'indépendance d'une personne est compromise. Nous veillons ici particulièrement à des situations engendrant un risque ou une menace de conflits d'intérêt.

✔ **Conduite correcte**

- Éviter tout conflit d'intérêt, voire même toute possibilité éventuelle de conflit d'intérêt.
- Les liens directs ou indirects de clients, fournisseurs ou autres partenaires de EQOS doivent être notifiés sans délai au chargé de la conformité et au supérieur hiérarchique.

✘ **Mauvaise conduite**

- Participations à des activités concurrentes à celles de EQOS ou qui soutiennent une entreprise en concurrence directe ou indirecte avec EQOS, et ce pendant une relation de travail.

Pour en savoir plus :

HOCMS06006 Directive sur les conflits d'intérêt



Principe 2 :

Garantir une concurrence loyale

Nous nous engageons pour une concurrence loyale et nous nous imposons grâce à notre qualité et à nos performances. Pour nous, c'est la meilleure solution pour le client qui compte et nous voulons lui fournir une excellente qualité. Nous veillons en outre à ce que les sous-traitants et autres partenaires commerciaux répondent également à nos exigences en matière d'intégrité.



Comportement concurrentiel

La libre concurrence est une base de la prospérité économique et de l'équilibre social. La condition requise est que les acteurs du marché respectent les principes de la concurrence loyale. Nous gérons notre entreprise conformément à ces principes. Cela comprend le respect strict des lois et prescriptions sur les ententes, visant à protéger la concurrence de comportements illégaux.

✓ Conduite correcte

- En cas de soupçon de concurrence déloyale, il faut informer immédiatement le chargé de la conformité.

✗ Mauvaise conduite

- Conclure des accords avec les concurrents qui restreignent la concurrence, les activités avec les fournisseurs et qui se partagent les clients, les marchés, les régions ou la production.
- S'entendre avec les concurrents sur les prix, capacités, ventes, offres, bénéfices, marges, coûts et autres paramètres dans le but de provoquer un comportement parallèle du concurrent.
- Arrangements et accords pour éliminer la concurrence.

Pour en savoir plus :

HOCMS06004 Directive sur les cartels

Attitude vis-à-vis des sous-traitants et fournisseurs

Nous misons sur des relations durables et à long terme avec nos partenaires commerciaux. Nous ne faisons donc des affaires qu'avec des partenaires réputés, qui gèrent leurs activités de façon légale et dont les moyens financiers proviennent de sources légales.



✓ **Conduite correcte**

- Le choix des fournisseurs repose sur des critères et processus transparents et tient compte des principes de la concurrence loyale.

✗ **Mauvaise conduite**

- Des affaires avec des sous-traitants ou fournisseurs, qui ne répondent pas à nos exigences.

Pour en savoir plus :

HOCMS06005 Directive pour les partenaires commerciaux



Principe 3 :

Assumer la responsabilité vis-à-vis les hommes et l'environnement

Nous sommes convaincus que le succès de l'entreprise repose également sur une culture entrepreneuriale axée sur les valeurs. Car le succès d'une entreprise ne se mesure pas qu'aux chiffres. Une attitude responsable vis-à-vis des collaborateurs, des partenaires commerciaux, de la société et de l'environnement est tout aussi importante.

A large, bold, red number '3' is positioned in the bottom right corner of the page, serving as a visual anchor for the principle number.

Droits de l'homme

Nous respectons et soutenons la déclaration générale des droits de l'homme des Nations Unies et mettons à profit notre influence pour éviter les violations des droits de l'homme.

✔ Conduite correcte

- Diversité et égalité de traitement sont vécues au quotidien, indépendamment du sexe, de l'état civil, de l'origine ethnique, de la nationalité, de l'âge, de la religion, de l'orientation sexuelle, d'un handicap physique ou mental.

✘ Mauvaise conduite

- Discrimination, de quelque type que ce soit, parmi lesquelles comptent toutes les formes de discrimination injustifiée, d'inégalité de traitement et de harcèlement sexuel ou autre.

Société et communauté

Nous voulons créer des valeurs pour la société, qui vont au-delà de la mise à disposition d'emplois. EQOS met à profit sa force en tant qu'employeur, sa présence sur de nombreux sites et son savoir-faire technique pour fournir une contribution individuelle à l'évolution de la société.

✔ Conduite correcte

- Nous accordons et protégeons la liberté d'expression.
- Les clients et collègues sont traités avec respect et estime.

✘ Mauvaise conduite

- Injures, insultes diffamatoires, attaques personnelles, confrontations bruyantes et violentes.



Conditions de travail équitables

Gagner des collaborateurs qualifiés et engagés, les fidéliser et garantir leur évolution sont des facteurs cruciaux pour le succès de nos activités. Nous avons besoin de collaborateurs disposant d'un large éventail d'expériences, de qualifications et de perspectives afin qu'ils nous aident, avec leurs compétences individuelles, à relever les défis entrepreneuriaux.

✓ Conduite correcte

- Les compétences des collaborateurs sont développées et nous soutenons leurs performances au travail.

✗ Mauvaise conduite

- Toute forme d'emplois illégaux ou de relations de travail déloyales.



Travailler dans le respect de la santé et de la sécurité

Nous investissons dans la protection de la santé et d'un travail sûr dans le but d'obtenir « zéro accident ». Nos responsables et tous les collaborateurs sont tenus de promouvoir activement la santé et la sécurité. Nous avons ancré ces principes dans notre système de management intégré pour la santé, la sécurité, l'environnement et la qualité (HSEQ).

✔ Conduite correcte

- Chaque collaborateur est responsable de la protection des autres dans son environnement.
- Les manquements en matière de protection au travail, d'accidents ou de dommages environnementaux doivent être notifiés sans délai.
- Les dangers doivent être évités par un comportement prévoyant, prudent et conscient de la sécurité.

✘ **Mauvaise conduite**

- Consommation de boissons alcoolisées et de drogues sur nos sites et dans nos entrepôts ainsi que sur tous les chantiers.
- Non-respect des prescriptions de sécurité sur les chantiers et dans les bureaux.

Pour en savoir plus :

HOSEQ06001 HSEQ Manuel de management

Protection de l'environnement

Nous nous engageons à créer de bonnes conditions de vie pour les générations futures et à donner le bon exemple pour la protection de l'environnement et du climat. Nous relevons donc les défis d'une protection durable de l'environnement en minimisant notre impact environnemental lequel se mesure par notre bilan carbone. Notre entreprise s'engage à contrôler, réduire ou éviter les risques environnementaux qu'elle engendre.

✔ **Conduite correcte**

- Traiter les ressources de façon responsable.
- Lors de l'achat de moyens de production, nous privilégions ceux avec la consommation d'énergie la plus réduite.
- Nous vivons une protection de l'environnement durable et permanente au quotidien.
- Nous appliquons le concept de recyclage des déchets sur les chantiers et dans les bureaux.

✘ **Mauvaise conduite**

- Ne pas maintenir les chantiers propres pendant et après la fin des travaux de montage.
- Gaspillage inutile d'énergie

Pour en savoir plus :

HOUMA06001 Umweltrichtlinien EQOS

Principe 4 :

Protéger les biens et les informations

Nous traitons les biens matériels et la propriété intellectuelle de la société de façon responsable car ils contribuent grandement à conforter notre position sur le marché et à préserver notre compétitivité.

Nous respectons strictement les dispositions en vigueur pour la protection des données. Les secrets commerciaux sont préservés.



Attitude vis-à-vis de la propriété intellectuelle et des biens matériels

La propriété intellectuelle comprend les biens immatériels et les informations confidentielles de l'entreprise. Pour nous, la propriété intellectuelle représente également un actif possédant une contre-valeur économique directe.

✔ Conduite correcte

- Les biens de l'entreprise sont traités soigneusement et de façon responsable.

✘ Mauvaise conduite

- Utiliser les biens de la société de façon non conforme ou non autorisée à ses propres fins, les confier à des tiers ou les traiter de façon non conforme.
- La divulgation de secrets commerciaux.

Protection des données et sécurité des informations

Nous garantissons la protection de la vie privée, des données personnelles et de la sécurité de toutes les informations commerciales en tenant compte des exigences légales pour la totalité des opérations commerciales. Nous respectons un standard adapté pour la sécurisation technique et organisationnelle des données, qui tient largement compte de l'état de la technique et du risque respectif.

✔ Conduite correcte

- Les données personnelles des collaborateurs et des partenaires commerciaux sont protégées.

✘ **Mauvaise conduite**

- Partager des informations confidentielles de l'entreprise avec des personnes étrangères à l'entreprise ou d'anciens collègues.
- Transmettre des données personnelles de collaborateurs ou de partenaires commerciaux, sans motif légitime.

Pour en savoir plus :

HOHGF06015 EQOS Directive sur la protection des données

Comportement vis-à-vis du grand public

Tous les communiqués de presse de EQOS sont exhaustifs, objectifs, corrects au niveau du contenu, compréhensibles et actuels. Nous respectons l'indépendance professionnelle des journalistes et des médias. Nous traitons également nos activités privées et professionnelles de façon responsable sur les réseaux sociaux.

✔ **Conduite correcte**

- Seul du personnel autorisé est en droit de transmettre des informations concernant EQOS au grand public, aux médias ou à des tiers.
- Les critiques s'expriment en interne et non sur les réseaux sociaux.

✘ **Mauvaise conduite**

- Publier des photos et des images sur les réseaux sociaux sans l'autorisation du service Marketing & Corporate Communication, sur lesquelles on peut voir le logo de EQOS ou d'un de nos partenaires commerciaux.
- Publier des informations internes fausses et de nature à discréditer EQOS ou ses collaborateurs sur les réseaux sociaux.

Pour en savoir plus :

HOUMA06001 Umweltrichtlinien EQOS

Notification de violations

Les collaborateurs, qui savent ou ont de bonnes raisons de penser qu'il y a eu une violation des lois ou des prescriptions, du code de conduite ou d'autres prescriptions internes, doivent notifier les faits correspondants via la plateforme **www.bkms-system.net/eqos** utilisé au sein de la société ou au chargé de la conformité.

Les notifications peuvent être transmises de façon anonyme à notre plateforme. Dans la mesure où aucune information permettant de tirer des conclusions sur l'identité de l'informateur n'est saisie, la plateforme BKMS® protège techniquement l'anonymat. La notification doit être effectuée indépendamment du poste occupé par la personne responsable de la violation. Toutes les notifications sont étudiées sans délai. Si nécessaire, des mesures sont prises pour remédier à la situation.

The logo for EQOS, consisting of the letters 'EQOS' in a bold, red, sans-serif font.